

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LANCIE

Séance du 14 septembre 2026

Délibération n° 2026.09.65

### NOMBRE DE MEMBRES

- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 12

DATE DE LA CONVOCATION : 7 septembre 2026

DATE D’AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 7 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le quatorze septembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en mairie – salle du conseil, sous la présidence de M. Jacky MENICHON.

**Présents :** Mmes et MM. Gilles ASSANT, Florent BARBAFIERI, Maxence BIGNIER, Valérie CALLARD, Nadine DESHENRY SABATINO, Denis GAROD, Anne GENY DE FLAMMERE COURT, Jacky MENICHON, Alexandra PRAT, Gaëlle RAYNAUD, Carole SOULIER et Christophe WAÏT.

**Excusés :** Mme et MM. Marie-Laure BOURRAND, Rémy CHAVANNE-TRICHARD et Emmanuel CHERMETTE

**Madame Valérie CALLARD est élue secrétaire de séance.**

**Objet :** DIA n° 069 108 26 00016, n° 069 108 26 00017, n° 069 108 26 00018 et n° 069 108 26 00019

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal les déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

- **DIA n° 069 108 26 00016** déposée par Maître Estelle FOUCAULT, notaire à Villefranche-sur-Saône (69) pour le compte de Madame Laure GUETON pour les parcelles cadastrées section E n° 330 et 380, situées en zone UA.
- **DIA n° 069 108 26 00017** déposée par Maître Sophie ANGELI, notaire à Thoissey (01) pour le compte de Madame Dolorès JOUSLIN pour la parcelle cadastrée section A n° 708 située en zone UA.
- **DIA n° 069 108 26 00018** déposée par Maître Cédric POMMIER, notaire à Villié-Morgon (69) pour le compte de Monsieur Médéric TRÉSORIER pour la parcelle cadastrée section A n° 1149 située en zone 1AUB.
- **DIA n° 069 108 26 00019** déposée par le cabinet d'urbanisme JACQUET, sis à Lyon (69) pour le compte de Monsieur et Madame NICOLAS dit LACROIX Kévin et Charlène pour la parcelle cadastrée section A n° 964 située en zone UA.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas préempter les parcelles référencées ci-dessus.**

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Villefranche-sur- Saône.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

**Le Maire,  
Jacky MENICHON**



**La secrétaire,  
Valérie CALLARD**

